



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 95220

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'intérêt que revêt la vidéosurveillance, s'agissant de la lutte contre le terrorisme qui n'épargne aucun risque aux territoires ruraux. En effet, on observe souvent la mise en œuvre de mesures de protection contre la menace terroriste en zones urbaines, où l'on connaît de fortes concentrations de population. Or si les lieux de culture très fréquentés ou encore les transports en commun sont effectivement les cibles favorites des djihadistes, les territoires à faible densité de population peuvent également constituer des objectifs potentiels, notamment pour ce qui s'agit de grosses manifestations populaires (événements festifs, rassemblements familiaux ou associatifs, obsèques, etc.). La vidéosurveillance est considérée, à ce titre, comme un outil précieux pour aider les forces de l'ordre à identifier les dangers probables, à mettre sous surveillance un individu suspect et, le cas échéant, pour déjouer des entreprises meurtrières. Au-delà du but de sécurité des personnes, la vidéosurveillance peut également servir indirectement à combattre la délinquance routière. C'est pourquoi la mise en place de ce type d'équipements pourrait être soutenue financièrement par l'État, notamment au moyen de crédits liés à la sécurité routière. Aussi dans le cadre de la lutte contre le terrorisme actuellement poursuivie par le Gouvernement, il lui demande si le Gouvernement envisage d'apporter une aide aux communes qui font le choix de la vidéosurveillance, notamment par le biais de l'attribution fléchée d'une part des amendes de police.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95220

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3247

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)